



# COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE Près la COUR D'APPEL DE BESANÇON

## SESSION DE FORMATION EJ/ETI 2

### Les exigences procédurales du rapport d'expertise Éthique et déontologie de l'expert

*Vendredi 14 mars 2025*

*De 09h00 à 12h00*

*Palais de Justice de Besançon*

*Salle modulable (1<sup>er</sup> étage), 1 rue Mégevand, 25000 Besançon*

## Programme de la formation

### Objectifs pédagogiques :

- Comprendre le rôle de l'expert judiciaire lors de la mission confiée par le juge, au civil et au pénal et à l'administratif en insistant sur les différences fondamentales des deux juridictions
- Être tenu à une déontologie et une éthique particulière

### Être capable de :

- De mettre ses compétences au service de la Justice
- De collaborer à l'œuvre de Justice

### Public visé - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'appel ;
- Experts Traducteurs Interprètes près la Cour d'appel ;
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'appel ;
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'appel ;
- Avocats ;
- Magistrats.

*Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivi de la formation.*

# Contenu détaillé de la formation

**09h00-9h15**

**Introduction**

David BLOND, président du CEJCA de Besançon

**9h15-10h30**

**Rôle et mission de l'expert inscrit sur la liste de la cour d'appel**

Marie-Bénédicte MAIZY, premier président de la cour d'appel de Besançon

L'inscription initiale de l'expert sur la liste

La réinscription quinquennale

Le barème, outil de travail

L'expert au service de l'institution judiciaire

**10h30-10h45**

***Pause***

**10h45-11h30**

**L'expert au pénal**

Marie Christine TARRARE, procureur général près la cour d'appel de Besançon

La juridiction pénale

Les principes directeurs

Le cadre juridictionnel

Le procès pénal

L'intervention du technicien

**11h30-12h00**

**Conclusion et débat avec la salle**

**Envoi du QCM de fin de formation**

# Organisation de la formation

## Intervenants :

- **Mme Marie-Bénédicte MAIZY**, premier président de la cour d'appel de Besançon
- **Mme Marie-Christine TARRARE**, procureur général de la cour d'appel de Besançon
- **M. David BLOND**, président CEJCA, expert évaluation immobilière

## Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

## Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'un QCM d'évaluation rempli par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires

**Durée de la formation** : 3 heures (0,5 jour)

## Coût de la formation :

- |  |        |
|--|--------|
| - Membres CEJCA, postulants et avocats : | 70 €   |
| - Non membres de la Compagnie :          | 140 €  |
| - Magistrats :                           | Offert |